24 janvier 2006 **06.307**

Question du groupe radical

Validation des acquis: où en sommes-nous?

Le 22 février 2005, le Grand Conseil a adopté, suite à une motion radicale, une nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle, afin d'adapter la législation neuchâteloise à la nouvelle loi fédérale.

Après cette adoption, il fallait rédiger un règlement d'application cantonal.

Les premiers renseignements pris, au printemps 2005, laissaient entrevoir que le règlement serait terminé à fin 2005.

A ce jour, aucun projet n'est sorti de l'administration cantonale. Pourquoi?

Y a-t-il des points qui bloquent le processus?

Il est important que le Conseil d'Etat prenne les mesures nécessaires pour finaliser, sans délai, ce règlement ou toute autre ordonnance, sans oublier les collaborations intercantonales, afin d'avancer rapidement et de façon rationnelle sans chercher à "réinventer la roue".

Nous sommes en avance au niveau des lois cantonales.

Ne perdons pas ce leadership dans la phase d'application suite à des obstacles administratifs qui freineraient la mise en application.

Nous remercions le Conseil d'Etat de nous confirmer que le travail est en cours et de nous expliquer les prochaines étapes prévues pour une introduction rapide des:

– règlement d'application;
– ordonnances ou procédures;
– projets-pilotes de validation des acquis, cantonaux ou intercantonaux.

Signataires: Y. Morel, J.-B. Wälti, R. Comte, E. Berthet, D. Cottier, T. Perrin, S. Piaget, Ch. Imhof, C. Boss, C. Guinand, N. Stauffer, B. Keller, R. Tanner, L. Favre, J. Tschanz, P. Sandoz et Ph. Haeberli.